

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 18 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2400969A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A-125-3 et suivants ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (NOR : IOME2333648A) ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (NOR : IOME2335302A) ;

Vu les avis rendus le 12 décembre 2023, le 21 décembre 2023 et le 9 janvier 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les chocs mécaniques des vagues, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I et III du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans les annexes I et III. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – A l'annexe I de l'arrêté du 18 décembre 2023 susvisé la commune d'Estaire dans le département du Nord (59) et les communes d'Audresselles, Bonningues-lès-Ardres, Cavron-Saint-Martin, Conchil-le-Temple, Rebergues, Saint-Folquin, Tardinghen dans le Pas-de-Calais reconnues au titre des inondations et coulées de boue sont supprimées.

A l'annexe I de l'arrêté du 22 décembre 2023 susvisé la commune de Saint-Aubin dans le département du Pas-de-Calais (62) reconnue au titre des inondations et coulées de boue est supprimée.

Ces communes sont reconnues en état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'annexe III du présent arrêté.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 janvier 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J. MARION*

*Le directeur général des outre-mer,
O. JACOB*

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,
M. LANDAIS*

*Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,
C. BOISNAUD*

ANNEXES
ANNEXE I
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Argentière-la-Bessée (L')	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Hautes-Alpes	Aubessagne	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Champoléon	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Chapelle-en-Valgaudémar (La)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Chapelle-en-Valgaudémar (La)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	20/10/2023	20/10/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Forest-Saint-Julien	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Freissinières	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Motte-en-Champsaur (La)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Puy-Saint-Eusèbe	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	09/11/2023	10/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Maurice-en-Valgodemard	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Saint-Véran	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Vallouise-Pelvoux	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Vigneaux (Les)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Hautes-Alpes	Villar-Saint-Pancrace	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Berzème	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Berzème	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Flaviac	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	19/10/2023	20/10/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Privas	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Julien-le-Roux	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Maurice-d'Ardèche	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Priest	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Vincent-de-Durfort	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	19/10/2023	20/10/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Calvados	Rivière-Saint-Sauveur (La)	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	05/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation en eau des sols et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Charente	Cognac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente	Gond-Pontouvre	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente	Mainxe-Gondeville	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente	Moulins-sur-Tardoire	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente	Rivières	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Anais	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Angliers	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Ardillières	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Benon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Berneuil	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Bouhet	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Bourcefranc-le-Chapus	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Brives-sur-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Burie	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Cercoux	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Cercoux	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chambon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Champagnolles	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Champdolent	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chaniers	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chapelle-des-Pots (La)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chay (Le)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chérac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Clion	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Courçon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Courcoury	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Crazannes	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Devise (La)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Dompierre-sur-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Églises-d'Argenteuil (Les)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Fontaines-d'Ozillac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Fontcouverte	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Gonds (Les)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Gua (Le)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Jonzac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Lagord	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Landes	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Longèves	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Marans	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Montils	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Mosnac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Nuaillé-d'Aunis	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Nuaillé-sur-Boutonne	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Pons	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Puy-du-Lac	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Ronde (La)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Rouffiac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Saint-Bris-des-Bois	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Césaire	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Georges-des-Coteaux	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Germain-de-Lusignan	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Germain-du-Seudre	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Jean-de-Liversay	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Médard-d'Aunis	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Pierre-La-Noue	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Saturnin-du-Bois	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Sauvant	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Sever-de-Saintonge	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Vaize	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Sainte-Gemme	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saintes	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saintes	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Salignac-sur-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Salles-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saujon	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Seure (Le)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Sonnac	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Surgères	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Taillebourg	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Taillebourg	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Taugon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Thairé	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Thou (Le)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Torxé	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Tremblade (La)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Vénérand	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Corrèze	Saint-Viance	Inondations et coulées de boue	15/08/2023	15/08/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Dordogne	Saint-Médard-de-Musidan	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	22/11/2023	26/11/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par les cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Landes	Saint-Sever	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	06/11/2023	07/11/2023	2	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Loiret	Orléans	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/05/2023	29/11/2023	4	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle prédominante et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risque d'évolution anormaux.
Nièvre	Saint-Léger-des-Vignes	Inondations et coulées de boue	11/06/2023	12/06/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Rhône	Lyon	Inondations et coulées de boue	03/06/2023	03/06/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Bonneville	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/11/2023	24/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux déplacés.
Haute-Savoie	Châtel	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Châtel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/11/2023	14/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Cluses	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Contamine-sur-Arve	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Érembières	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Gaillard	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Magland	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation en eau des sols et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Haute-Savoie	Marignier	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Morillon	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Haute-Savoie	Morzine	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Praz-sur-Arly	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols.
Haute-Savoie	Reignier-Ésery	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Haute-Savoie	Reposoir (Le)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	05/11/2023	06/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Savoie	Sallanches	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Scientrier	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Taninges	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Seine-Maritime	Fontenay	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	05/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Harfleur	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	06/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Montivilliers	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	06/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Argoules	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjuguées à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Bourseville	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjuguées à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Crotoy (Le)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjuguées à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Favières	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjuguées à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Fort-Mahon-Plage	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Nampont	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Novelles-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Somme	Ponthoile	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Quend	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Rue	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Saint-Quentin-en-Tourmont	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Villers-sur-Authie	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Vron	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Tarn	Montans	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	25/03/2021	07/05/2021		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés.
Var	Seyne-sur-Mer (La)	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Basse-Terre	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Terre-de-Bas	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Terre-de-Haut	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Vieux-Fort	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Sainte-Suzanne	Inondations et coulées de boue	08/11/2023	08/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

ANNEXE II
COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Ardèche	Saint-Vincent-de-Durfort	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Aveyron	Calmont	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/09/2022	01/11/2022	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain.
Doubs	Montbéliard	Séismes	10/09/2022	10/09/2022	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Eure-et-Loir	Gallardon	Inondations et coulées de boue	09/12/2023	10/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Finistère	Brest	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145 km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215 km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tonnades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Jura	Éclans-Nenon	Inondations et coulées de boue	13/09/2023	13/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Oise	Velennes	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/02/2023	15/02/2023	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain.
Saône-et-Loire	Céron	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	16/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Bonneville	Inondations et coulées de boue	18/09/2023	18/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Praz-sur-Arly	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/11/2023	14/11/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux déplacés très limitée.
Seine-Maritime	Gommerville	Inondations et coulées de boue	09/12/2023	09/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Vendée	Longeville-sur-Mer	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	22/03/2021	16/12/2021	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres sont la conséquence de mouvements de terrain différentiels provoqués par la sécheresse et la réhydratation des sols. La commune a déjà été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de ce phénomène par l'arrêté n° IOMÉ226254A du 20.09.2022 publié au <i>Journal officiel</i> le 12.10.2022.
Martinique	Prêcheur (Le)	Inondations et coulées de boue	21/10/2023	22/10/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.

ANNEXE III
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Estaires	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audresselles	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bonningues-lès-Ardres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Cavron-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Conchil-le-Temple	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rebergues	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Aubin	Inondations et coulées de boue	27/10/2023	01/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Folquin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tardinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.